



# **PREAVIS MUNICIPAL NO 2016/07**

**Demande de crédit de CHF 1'200'000.00**

**pour**

**la construction d'un trottoir et de canalisations d'évacuation des eaux,  
le remplacement de conduites d'eau potable,  
la rénovation de la superstructure routière,  
compléter le réseau d'éclairage public  
à la route du Village.**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers

## **I. Objets du préavis**

En 2014, les réseaux communaux de canalisations et de conduites ont été complétés et rénovés sous la Route du Village, entre « Bramafan » et le Chemin les Brêts (tronçon **A-B**). Plusieurs nouvelles habitations sont aujourd'hui en construction et font que ces infrastructures doivent être prolongées en direction du centre du village. Ces ouvrages se situent à la Route du Village entre le Chemin les Brêts et le Chemin La Riaz (tronçon **B-D**).

Les motifs évoqués pour les travaux entrepris en 2014 sont toujours en vigueur. La Commune doit organiser la collecte des eaux usées et des eaux claires provenant de son territoire (Loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974). Elle est également tenue de construire et d'entretenir les installations pour fournir l'eau nécessaire à la consommation (eau de boisson) et à la lutte contre le feu dans les zones à bâtir (Loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964).

Le projet que nous vous présentons répond à ces obligations.

Les travaux réalisés en 2014 avaient été l'occasion de créer un accotement à l'intérieur du virage afin d'améliorer la visibilité et la géométrie de cette route. Nous souhaitons aujourd'hui transformer ce bord de chaussée en trottoir. Une partie des piétons, notamment celle avec des poussettes, préfère ou doit cheminer sur la route plutôt que sur la banquette dont le revêtement est graveleux et irrégulier. Le projet prévoit de prolonger le trottoir jusqu'au collège (tronçon **B-E**).

Le sous-sol de la route est encombré de canalisations et conduites dont certaines seront remplacées et d'autres maintenues. Les nouveaux tuyaux seront principalement posés sous le trottoir afin de limiter les conflits avec les conduites à conserver. Le regroupement des travaux de construction des canalisations et conduites avec ceux du trottoir permettent une économie financière par rapport à une réalisation différée de ces ouvrages.

Les traversées de chaussée, pour reprendre des branchements, vont constituer une alternance de zones de route refaites et de zones maintenues en l'état. C'est pour éviter cette fragmentation qui constitue des points d'affaiblissement que le projet prévoit la rénovation complète de la chaussée.



Le canton subventionne aujourd'hui les communes pour les travaux de réfection des routes cantonales en traversée de localité. Pour Vulliens, les taux, valables en 2016, sont de 42 % pour la couche de roulement (tapis) et de 47 % pour une rénovation complète incluant la fondation. Ce subventionnement ne découle pas d'une obligation légale, mais de la volonté du canton. Les règles actuelles de subventionnement sont donc sujettes à être modifiées, comme elles l'ont été par le passé (pas de subvention de 2003 à 2013).

## II. Description des ouvrages

### Trottoir :

Le trottoir **A-B** (tronçon nord) a une longueur d'environ 275 m. Les bordures et lignes de pavés posées en 2014 sont conservées et constituent le bord avant du trottoir. A l'arrière, une bordurette est posée afin de contenir durablement le talus et éviter des coulées de terre sur le revêtement. Les limites du domaine public n'ont pas besoin d'être modifiées sur ce tronçon.

Le trottoir **B-E** (tronçon sud) a une longueur d'environ 285 m. Il est destiné à remplacer les bandes piétonnes qui ne devraient être utilisées, selon le BPA, que comme solution provisoire ou d'urgence. Son tracé empiète sur plusieurs parcelles bordières. Il implique par conséquent des modifications du domaine public se traduisant par des emprises, avec échanges de terrains pour les propriétés privées non communales, ou par l'inscription de servitudes de passage public. La constructibilité des biens-fonds concernés est donc très peu affectée.

Le bord de chaussée actuel frôle l'angle nord-est du bâtiment n° 27 de la Route du Village. La construction du trottoir de l'autre côté de la route implique la démolition du mur et du petit bâtiment communal s'y trouvant. Le mur de la parcelle n° 35 est reconstruit en retrait. Sa surface visible est traitée afin d'éviter une surface lisse en béton.

La hauteur du trottoir varie en fonction des accès aux places à conserver et de leur niveau. Trois types de trottoir sont prévus :

- Trottoir haut (type 1) avec des bordures type Etat de Vaud, d'une hauteur de 15 cm.
- Trottoir rabaissé (type 2) avec des bordures biaises, d'une hauteur de 6 cm.
- Trottoir bas (type 3) avec une ligne de pavés, d'une hauteur de 2 cm.

Le revêtement est en enrobé bitumineux. Un dévers contre la route permet d'y évacuer les eaux de pluie.

### Eau usée :

Le collecteur communal d'eau usée à écoulement gravitaire rattaché à la STEP de l'AIML à Lucens, via Bressonnaz et Moudon, s'arrête aujourd'hui à proximité du point **B**.

Le projet prévoit son extension du point **B** jusqu'au point **D**.

La canalisation d'eau usée est projetée en tuyaux polypropylène (PP), diamètre 200 mm, sur une longueur totale d'environ **270** mètres.



## Préavis municipal n° 2016/07 – demande de crédit de CHF 1'200'000.00

---

Cette canalisation est destinée à reprendre les eaux usées d'une grande partie des bâtiments situés en amont ou à proximité immédiate de la Route du Village. Ces eaux ne transiteront donc plus par la STEP de Vulliens qui va être transformée en station de pompage pour amener également ses eaux usées à la STEP de l'AIML. Il s'agit donc, pour la commune, d'effectuer des économies en court-circuitant ce pompage pour un écoulement par gravité.

Le tronçon **B-C** est destiné au quartier de villas en construction au nord-est du collège. De manière similaire à ce qui avait été effectué avec les propriétaires des deux locatifs bâtis en 2014, les propriétaires seront amenés à participer au financement de la nouvelle canalisation d'eau usée.

### Eau claire :

Le collecteur communal d'eau claire a été inspecté par caméra. Cet examen a démontré qu'il est, en de nombreux endroits, en mauvais état. Plutôt que de procéder à des réparations ponctuelles et de maintenir les tronçons semblant en bon état mais dont la durée de fonctionnement est inconnue, le projet prévoit son remplacement complet. Sa reconstruction permettra la mise en place de nouvelles chambres de visite améliorant son accessibilité pour son entretien qui est aujourd'hui difficile à accomplir.

La reconstruction est projetée en tuyaux polypropylènes (PP), diamètre 300 à 400 mm, sur une longueur totale d'environ **300** mètres.

### Eau potable :

La conduite d'eau potable située entre les points **B** et **D** date de 1934. Elle est constituée de tuyaux en fonte de diamètre 110 mm.

Le projet prévoit son remplacement en fouille commune avec les canalisations d'évacuation des eaux décrites ci-dessus.

La conduite est projetée en tuyaux polyéthylènes (PE), diamètre 180 / 158.6 mm (DN 150), sur une longueur totale de **260** mètres.

Le remplacement des deux bornes hydrantes situées le long de ce tronçon est prévu.

Les branchements des bâtiments sont naturellement rétablis sur la nouvelle conduite.

### Eclairage public :

Afin de profiter des fouilles réalisées, le projet prévoit la pose de tubes, la construction de socles et la pose de nouveaux luminaires afin d'améliorer l'éclairage public le long du nouveau trottoir.

### Rénovation routière :

Toute la superstructure routière est refaite.

La fondation actuelle, dont l'épaisseur et la qualité ne répondent pas aux critères de portance et de non-géivité usuels sera démolie et évacuée. Elle est remplacée par une nouvelle couche de grave d'une épaisseur de 50 cm.



## Préavis municipal n° 2016/07 – demande de crédit de CHF 1'200'000.00

Le nouveau revêtement est constitué d'une couche de base de 11 cm d'épaisseur et d'une couche de roulement en enrobé bitumineux de 4 cm d'épaisseur.

Les progrès réalisés ces dernières années dans ce domaine permettent de disposer de matériaux supportant de plus grands écarts de températures, donc avec une meilleure durabilité. Il n'est pas prévu de poser de revêtement phono-absorbant.

### III. Autres services

Les autres services, soit Romande Energie SA, Cosvegaz SA et Swisscom SA ont été contactés afin qu'ils fassent part de leurs intentions d'équipement dans ce secteur.

Romande Energie a averti de son intérêt, Cosvegaz n'a pas besoin de compléter son réseau souterrain et Swisscom doit encore prendre une décision.

Le devis prend seulement en compte une participation de Romande Energie. Si Swisscom devait finalement profiter des fouilles, la part à la charge de la Commune diminuerait.

### IV. Coûts des ouvrages (annexe 2)

Les coûts des ouvrages sont estimés sur la base de prix unitaires relevés sur des chantiers de même type.

Leur résumé est le suivant :

	A-B	B-C	C-E	Total
1 Trottoir et éclairage public	65'000.00	132'000.00	218'000.00	<b>415'000.00</b>
2 Canalisations et conduites		207'000.00	218'000.00	<b>425'000.00</b>
3 Réfection de la route		161'000.00	199'000.00	<b>360'000.00</b>
<b>Montants totaux (TTC)</b>	<b>65'000.00</b>	<b>500'000.00</b>	<b>635'000.00</b>	<b>1'200'000.00</b>

### V. Prise en charge des coûts

Plusieurs ouvrages bénéficieront de participations financières de la part de tiers.

- Collecteur d'eau usée, tronçon B-C, à la charge des propriétaires : CHF 35'000.00
- Conduite d'eau potable principale, subvention de l'ECA (17.5%) : CHF 20'000.00
- Participation de Romande Energie aux fouilles : CHF 15'000.00
- Réfection de la route, subvention du canton (47 %) : CHF 165'000.00

Ces montants sont donnés à titre indicatif. Des contrats seront établis avant la réalisation des travaux afin d'assurer à la Commune le recouvrement de ces participations.



## Préavis municipal n° 2016/07 – demande de crédit de CHF 1'200'000.00

---

La Commune est le maître de l'ouvrage. Elle signe des contrats avec les entreprises adjudicatrices portant sur l'entier des travaux qu'elle paie entièrement avant de récupérer les participations des tiers.

Les travaux seront financés par reprises sur les réserves :

- CHF 470'000.00 pour travaux futurs,
  - CHF 200'000.00 du réseau d'eau,
  - CHF 30'000.00 de l'épuration,
- et CHF 500'000.00 de complément par un emprunt.

Pour information, entre 2013 et 2016, la commune a encaissé quelque CHF 638'000.00 de taxes uniques d'introduction pour l'eau, les eaux claires et les eaux usées, sur les constructions et transformations de bâtiments.

### VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis de la Municipalité no 2016/07,
  - oui le rapport de la commission nommée pour cet objet,
  - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance du 6 octobre 2016,
1. **autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre des travaux : de construction de trottoir, de canalisations d'évacuation des eaux, de remplacement de conduites d'eau potable, de rénovation de la superstructure routière et pour compléter le réseau d'éclairage public à la Route du Village,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de Fr. 1'200'000.00, TVA incluse, dont à déduire les participations de tiers et tout subside éventuel,**
  3. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée dans les comptes n° 460.501.00. pour la partie EU/EC, n° 810.504.00 pour la partie eau potable, n° 430.501.00 pour la partie éclairage public et n° 430.501.00 pour la partie de réfection routière,**
  4. **le financement sera assuré à hauteur de CHF 700'000.00 par reprise des réserves sur les comptes au bilan n° 2820.01 travaux futurs, n° 2810.02 réseau d'eau, n° 2800.01 égouts et épuration, le solde de CHF 500'000.00 étant emprunté selon point 6. Les participations des tiers et subventions, lors de leur encaissement, viendront reconstituer la réserve « acquisitions futures » à hauteur des sommes encaissées.**



Préavis municipal n° 2016/07 – demande de crédit de CHF 1'200'000.00

---

5. prend acte que la dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux, avec durée maximale de trente ans,
6. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense finale aux meilleures conditions du marché.

Délégués municipaux :

M. Yvan Cherpillod, Municipal eaux usées et claires, eau potable, forêts

M. Stéphane Thonney, Municipal chemins, routes, éclairage public, domaines communaux, parcs, cimetière, cultes

Annexes :        Annexe 1 – plan de situation  
                      Annexe 2 – devis résumé

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Olivier Hähni



La Secrétaire

Nicole Matti

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2016.

Municipal responsable : M. Yvan Cherpillod, Municipal et Vice-Syndic





COMMUNE DE VULLIENS - TROTTOIR, CANALISATIONS ET CONDUITES "ROUTE DU VILLAGE"  
ESTIMATION DES COUTS

Position	Désignation des ouvrages	U.	Prix unitaire	Tronçon A - B		Tronçon B - C		Tronçon C - E		Totaux	
				Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant
<b>I</b>	<b><u>TROTTOIR</u></b>										
A.	GENIE CIVIL										
1.	INSTALLATIONS GENERALES			2'200.00		5'600.00		5'700.00			13'500.00
2.	INFRASTRUCTURE ROUTIERE			6'863.00		15'520.00		39'360.00			61'743.00
5.	OUVRAGES EN BETON							24'281.00			24'281.00
6.	SUPERSTRUCTURE ROUTIERE			41'042.00		61'171.00		70'955.00			173'168.00
9.	TRAVAUX EN REGIE (IMPREVUS)			3'118.00		7'839.00		8'775.00			19'732.00
A.	MONTANT TOTAL HT			53'223.00		90'130.00		149'071.00			292'424.00
<b>I</b>	<b>RECAPITULATION TROTTOIR</b>										
A.	TOTAL - GENIE CIVIL			53'223.00		90'130.00		149'071.00			292'424.00
C.	TOTAL - ETUDE ET DIRECTION			4'200.00		14'400.00		26'280.00			44'880.00
D.	TOTAL - TRAVAUX GEOMETRIQUES					6'000.00		7'000.00			13'000.00
E.	TOTAL - ELECTRICITE					6'000.00		10'000.00			16'000.00
	TOTAL TRAVAUX ET PRESTATIONS			57'423.00		116'530.00		192'351.00			366'304.00
	TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS (env. 5 %)			2'767.00		5'690.00		9'499.00			17'956.00
	MONTANT TOTAL (HT)			60'190.00		122'220.00		201'850.00			384'260.00
	TVA 8 %			4'810.00		9'780.00		16'150.00			30'740.00
	<b>MONTANT TOTAL (TTC)</b>			<b>65'000.00</b>		<b>132'000.00</b>		<b>218'000.00</b>			<b>415'000.00</b>
			Fr.								



COMMUNE DE VULLIENS - TROTTOIR, CANALISATIONS ET CONDUITES "ROUTE DU VILLAGE"  
ESTIMATION DES COUTS

Position	Désignation des ouvrages	U.	Prix unitaire	Tronçon A - B		Tronçon B - C		Tronçon C - E		Totaux	
				Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant
<b>II</b>	<b>CANALISATIONS ET CONDUITES</b>										
A.	GENIE CIVIL										
3.	CANALISATIONS ET CONDUITES				115'990.00		104'499.00		220'489.00		
9.	TRAVAUX EN REGIE (IMPREVUS)				3'922.00		7'304.00		11'226.00		
A.	MONTANT TOTAL HT				119'912.00		111'803.00		231'715.00		
B.	APPAREILLAGE										
1.	EAU - CONDUITES PRINCIPALES				25'737.00		35'987.00		61'724.00		
2.	EAU - RACCORDEMENTS				8'026.00		12'369.00		20'395.00		
B.	MONTANT TOTAL HT				33'763.00		48'356.00		82'119.00		
<b>II</b>	<b>RECAPITULATION CANALISATIONS ET CONDUITES</b>										
A.	TOTAL - GENIE CIVIL				119'912.00		111'803.00		231'715.00		
B.	TOTAL - APPAREILLAGE				33'763.00		48'356.00		82'119.00		
C.	TOTAL - ETUDE ET DIRECTION				24'480.00		25'680.00		50'160.00		
D.	TOTAL - TRAVAUX GEOMETRIQUES				4'800.00		6'600.00		11'400.00		
	TOTAL TRAVAUX ET PRESTATIONS				182'955.00		192'439.00		375'394.00		
	TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS (env. 5 %)				8'715.00		9'411.00		18'126.00		
	MONTANT TOTAL (HT)				191'670.00		201'850.00		393'520.00		
	TVA 8 %				15'330.00		16'150.00		31'480.00		
	<b>MONTANT TOTAL (TTC)</b>				<b>207'000.00</b>		<b>218'000.00</b>		<b>425'000.00</b>		
			Fr.								

**COMMUNE DE VULLIENS - TROTTOIR, CANALISATIONS ET CONDUITES "ROUTE DU VILLAGE"  
ESTIMATION DES COUTS**

Position	Désignation des ouvrages	U.	Prix unitaire	Tronçon A - B		Tronçon B - C		Tronçon C - E		Totaux	
				Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant
<b>III</b>	<b>REFECTION DE LA ROUTE</b>					(800 m <sup>2</sup> )		(1'000 m <sup>2</sup> )			
A.	RECAPITULATION GENIE CIVIL										
2.	INFRASTRUCTURE ROUTIERE				40'590.00				50'560.00		91'150.00
6.	SUPERSTRUCTURE ROUTIERE				82'932.00				101'372.00		184'304.00
9.	TRAVAUX EN REGIE (IMPREVUS)				5'655.00				7'100.00		12'755.00
A.	MONTANT TOTAL HT				129'177.00				159'032.00		288'209.00
<b>III</b>	<b>RECAPITULATION REFECTION DE LA ROUTE</b>										
A.	TOTAL - GENIE CIVIL				129'177.00				159'032.00		288'209.00
C.	TOTAL - ETUDE ET DIRECTION				13'080.00				16'080.00		29'160.00
	TOTAL TRAVAUX ET PRESTATIONS				142'257.00				175'112.00		317'369.00
	TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS (env. 5 %)				6'813.00				9'148.00		15'961.00
	MONTANT TOTAL (HT)				149'070.00				184'260.00		333'330.00
	TVA 8 %				11'930.00				14'740.00		26'670.00
	<b>MONTANT TOTAL (TTC)</b>				<b>161'000.00</b>				<b>199'000.00</b>		<b>360'000.00</b>
	<b>RECAPITULATION GENERALE</b>										
<b>I</b>	<b>TROTTOIR (TTC)</b>				65'000.00				218'000.00		415'000.00
<b>II</b>	<b>CANALISATIONS ET CONDUITES (TTC)</b>								218'000.00		425'000.00
<b>III</b>	<b>REFECTION DE LA ROUTE (TTC)</b>				161'000.00				199'000.00		360'000.00
	<b>TOTAL TRAVAUX ET PRESTATIONS</b>				<b>65'000.00</b>				<b>635'000.00</b>		<b>1'200'000.00</b>
	Précision du devis : +/- 15 %										